

## **Copropriété « Hôtel d'Adhémar de Lantagnac »**

### **Détails des lots communaux**

#### **Bâtiment A** :

Cadastré section AX n°403,

- Partie vouée à la démolition : au RDC, lots A.6.01, 02, 03, 04, 05, 06
- Partie maintenue : lots A.5.01, A.06.07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, formant pour partie le restaurant (rdc et 1er étage), pour partie un appartement (2ème étage)

#### **Bâtiment B**, en partie classé « Monument historique » :

Cadastré section AX n° 400,

- au RDC, des locaux constitués des lots B11, un passage voûté (55 m<sup>2</sup>), B17, une grande pièce (32 m<sup>2</sup>), B18, un couloir (13 m<sup>2</sup>), B19, un grand hall (16 m<sup>2</sup>), B20, un réduit avec WC (19 m<sup>2</sup>), B21, un escalier (34 m<sup>2</sup>), B22, une grande salle (42 m<sup>2</sup>), B26, deux réduits (25,50 m<sup>2</sup>),
- au 1<sup>er</sup> niveau, le lot B29, un bureau (15m<sup>2</sup>) et le lot B50, un appartement (180 m<sup>2</sup>).
- au 2<sup>ème</sup> niveau, le lot B32 (133 m<sup>2</sup> avec le lot 38 situé dans le bâtiment C)

#### **Bâtiment C** :

Cadastré section AX n° 399,

- un réduit formant le lot C27 (13 m<sup>2</sup>).
- Partie de l'appartement du 2<sup>ème</sup> niveau dans le bâtiment B, lot 38

*Les surfaces ne sont pas les surfaces dites « Loi Carrez ».*